



CONCESSION

dans le cimetière communal (terrain, case de columbarium)

Le Maire de la commune de Condezaygues

Vu la demande présentée par M me BOBIE
Mme SOUILLES, domicilié(e) à Condezaygues 10° Nouvelle rue des Ecluses

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal (1)
 une case dans le columbarium

à l'effet d'y fonder la sépulture de : elle-même et de sa descendance

Concession N° 217
N° du Plan _____
N° de Case 8

ARRÊTE :

Article premier. – Il est accordé dans le cimetière communal (1) au nom
 dans le columbarium communal
du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession
perpétuelle à compter du 28/08/2018
de _____ mètres superficiels
de une case(s)

Art. 2. – Cette concession est accordée à titre de (1) :
– concession nouvelle,
– renouvellement de la concession accordée le _____
et expirant le _____ ;
– conversion de la concession accordée le _____
et expirant le _____ .

Art. 3. – La concession est accordée moyennant la somme totale de cinquante euros
qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance
N° 319 du 30/8/2018.

Art. 4. – Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Art. 5. – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le 31/08/2018
Le Maire,

L'acquéreur,
[Signature]

Enregistrement : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
AGRI 1
Le 05/10/2018 Dossier 2018 00026153, référence 4704P01 2018 A 02676
Enregistrement : 23 € Droits annexes : 0 €
Total liquidé : Vingt-trois euros
Montant reçu : Vingt-trois euros
L'Agent administratif principal des finances publiques

Odette BERGAGNINI
Agent administratif principal
des Finances publiques



EXEMPLAIRE DESTINÉ
A LA MAIRIE